. . (4) 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? Dit cidessus en quoi d'école? confis la fon rougenu. B. De quelle source dérive-t-elle ? coma. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? b. On des sommes assignées & payées c. Fondations? De fondation des gens pieux et d'anune outre source. e. Biens d'église? De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? g. De biens - fonds? b. Ou d'autres capitaux quelconques? Remarques. 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre. 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & il my me sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles. 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses? Jean Bierre Nichellod De la lui ce 30 avril 199.

QUESTIONS

(i)

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. Diftrict
- e. Canton
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troissème quatre maisons.)

- Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Leurbier & Aumorgnes No 18.

leurtier est morgne est située leux écoles.

ce sont Peux putlique separés

sont De la commune De Bagnes.

De Bagnes
De Soint Branchées

De Seint Branchées

un quart d'heure de leurtier qui contient trante quatre mai Sons

a'leurtier il vat de poi seise addictant au morgnos de treize à seize enfant

11°. Leftin Let.

a Colla di bili a loo a

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?
 - a. Leurs noms.
 - b. Leurs distances réciproques.

IL

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?
- 9°. Durée de l'école chaque jour?
- 10°. Les enfans font ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
 - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

the supplies of the season with mile

- b. D'où est-il?
- c. Son nom

De leurtier a Bagnes une to heure est Demir

la Potrine chretienne la

Soulement qu'en hiver deux heure par soi lon tien veux sois par jour l'aliphabete deux liere de prierre

les ensons paige eux meme quatre bache charuns

les peuple qui la se choisir

De leurbier

marie catherine luigier.

au morgnos françoir joseph

michos.

(3)

- d. Son âge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit fa vocation précédente?
- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
- a. En hiver,
 b. En été,
 foit garçons ou filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
 - a. Posséde-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'églife ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
 - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
 - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-cole? dans quel bâtiment?
 - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peutêtre sa maison, & à quel prix?
 - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Jeremiere agée 50 ans

Jerond 12 ans

be protignative enfants

un ans

Dans Sa maisons

fons leur menages

Jealement en hiver il sont garçons est filles

poind de bien sond les deux école

celle de leurtier la somme de 55 ecupetis

celle de mognos la somme de 35 encryetis

lons tire les intérêts de la dite somme

ou sang pour cent

poind de bôtiment la maisons du meme regent als meme chambre du menage 451 m2 5

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle ? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens - fonds?

b. Ou d'autres capitaux quel conques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préset, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

poine de the esseren ni de bois

poind de Disens ni cense foncieros nidautre Dries Seoudaux abolis

RAPPORTS ECONOMIQUES. 13. Biens & fonds de cha jue deola.

a. Postile : elle de parelle for la? 6. Quelle en en la valeur?

Shan-Sec ou est Sieuée lecole intage de lonorables commune de Bagne distanse de 3 quarrs d'heures de La parvesse sunta depandeance del fonnorable agence de la sucite commine district de sent brancher, canton de valey y missons Sanuiron 6 muinute plus 14 moisons du Milage de la montor distansee. choique Tonuiron demi quar dheures du pragende chan sec qui contien 30 maisons ou lons tiens, Lecole de sudi vilage 14 enfants qui frecontent lecole De se viloge et 11.00 vilage di firgnolei e une silie de la monto que font le nombre de 25 que garson e figlie Lon ensegne La désvine chrerienne auec plusur sorte de Live de prière Lont com ne dure que quetre mois anhiver lon comence lecole Le Cons matins et ele fini a 11 cheures Lon recomance o 2 heures est ele dure joisque un pardons le regent à ere mi par le vicere par Lordre de notre ves dignée posteurs auec le consentiman porsonal de chaque parti collie le regent set italient du diocese de nouve-Son nom se françois 7 jergille agéé de 47 an e 6 mois il na point dan fant ila ete mi regent cete lone pose 1798 il dete charbonier de profesion. ou ile etobii il romolic la compagne apre lecole finie la soma la cheapelle de chansec done au regent la soma

de 72 baer e sele die firgnolei 16 botz fone e por

Le veu font monsur gar de valcesière glus le

Chan-se No 19.159